



Votre accompagnement par PLANETH Patient



Qui peut intervenir en ETP avec PLANETH Patient ?

Tout professionnel de santé, des secteurs sanitaires, social et médico-social, éducateur sportif ou patient ressource ayant validé une formation d'une durée minimale de 40h d'enseignements théoriques et pratiques en ETP peut intervenir en ETP.

Vous êtes intéressé.e pour intervenir au sein du programme « Ma santé, j'en prends soin » ?

1 – **Contactez votre antenne de rattachement** afin d'**élaborer** avec le coordinateur territorial administratif une **convention de prestation** qui fixera le cadre de la collaboration.

2 – Le coordinateur territorial en éducation thérapeutique vous contactera pour vous former aux différents documents, ateliers et outils du programme afin que vous ayez toutes les clefs en main.

3 – Afin de faciliter le parcours éducatif du patient, vous serez mis en relation avec d'autres professionnels de votre territoire organisé sous forme de cellule éducative.

Vos actions en pratique

1. Programmer vos séances

En présentiel ou @ distance :

- Avec le patient
- Avec l'antenne

2. Réaliser vos actes éducatifs

- Entretien initial
- Séances éducatives
- Entretien de fin de parcours

3. Adressez au fur et à mesure à l'antenne

- Le document de suivi des patients
- Les factures mensuelles

4. Recevez votre indemnisation de PLANETH Patient

Entre le 10 et le 15 du mois suivant

Participer à des temps de concertation au sein des cellules éducatives